

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf mars, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes, ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COSSIA, ESTRADE, LAURENT, LESCURE, NAUDY, SEGAUD, TORTES, VATASSO.

MM. BELKOWSKI, BROUSSAN, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, RAYNAUD.

Excusés : Mme GIGUET, M. PEPOZ.

Absents : Mme MAILLOT, MM. BLAQUIERE, NIVALLE.

Procurations : Mme AGOSTINHO à Mme LAURENT, Mme GRANADOS à Mme BENITEZ, M. PLANCHER à Mme BERTHOMIEU.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2018.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2018.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend note que depuis la réunion du 20 mars 2018 Le Maire n'a pas pris de nouvelles décisions.

4) Budget principal M 14.

Compte Administratif 2017 et Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations réalisées pendant l'exercice budgétaire et qui fait apparaître les résultats de l'année.

De son côté, le comptable du trésor, seul habilité à manipuler les fonds pour le paiement des dépenses ou pour l'encaissement des recettes ordonnées par le Maire, dresse le compte de gestion.

Il indique que les deux documents sont concordants.

Monsieur Le Maire précise que l'exercice 2017 a été clôturé en dépenses de fonctionnement à 3 404 734,17 € et en recettes à 4 071 657,24 €, ce qui aboutit à un résultat excédentaire de 666 923,07€.

En section d'investissement, les dépenses ont été de 1 799 203,60 € et les recettes de 2 657 690,02 €, donnant un résultat excédentaire de 858 486,48 €.

Le compte administratif et le compte de gestion sont soumis au vote du Conseil Municipal et il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

- Exécution obligatoire du virement en investissement prévu en 2017 : 83 019 €
- Autofinancement complémentaire en investissement 2018 : 573 904,07 €
- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2018 : 10 000 €

Sous la présidence de Madame Nathalie LAURENT, 1ère Adjointe au Maire, et Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal adopte le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2017 à l'unanimité par 22 voix pour.

Budget primitif 2018

Monsieur Le Maire expose que le projet de budget 2018 présenté lors du débat d'orientations budgétaires du 20 mars 2018 n'a pas subi de modifications majeures.

Il indique que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, sur lequel figurent les bases d'imposition prévisionnelles, permet de déterminer le produit nécessaire à l'équilibre du budget.

Le produit attendu figurant sur l'état de notification qui a été communiqué à la commune est égal à 1 591 248 € à taux constants.

Monsieur Le Maire indique que pour Montady, le produit prévu au budget est arrêté à 1 590 000 €, sans variation des taux communaux des trois taxes locales : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Ainsi, les taux des taxes locales restent fixés à :

	<u>Taux 2017</u>	<u>Taux 2018</u>
TH :	21,40%	21,40%
TFPB :	25,91%	25,91%
TFPNB:	78,06%	78,06%

Prenant en compte ces éléments, le projet de budget reste fidèle aux orientations fixées le 20 mars et voit la section de fonctionnement équilibrée à 3 550 500 € et la section d'investissement à 3 825 505 €. Il ressort des montants attendus de la fiscalité locale que les prévisions de recettes corrigées ne varient guère par rapport aux produits estimés lors du débat d'orientations budgétaires.

En section d'investissement, la reprise en recette de l'excédent d'un montant de 858 486,48 € constaté en 2017, et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, d'un montant global de 656 923 €, permettront de financer une grande partie des dépenses prévues pour l'année, avec, notamment, en complément une subvention de la Région de 156 474 €, du Département de 550 000 € et une participation de La Domitienne de 754 752 € pour la construction de la salle multiculturelle et des espaces sportifs, tel que défini dans le Contrat de Territoire.

Une recette complémentaire d'un montant de 95 352 € apparaît au budget, correspondant à la valeur d'un terrain communal qui doit être vendu.

Monsieur Le Maire précise la répartition des crédits entre différents programmes pour porter leur montant à : Véhicule entretien (espaces verts) 29 000 €, travaux de rénovation groupe scolaire 40 000 €, Vidéoprotection 80 000 €, Voirie urbaine 100 000 €, RD11 980 000 €, Dojo/Tennis 800 000 €, Chaussée rue des écoles 112 000 €, Travaux exutoire tunnel du Malpas 40 000 €, Eclairage public 40 000 €, Travaux sur bâtiments 30 000 €, Construction et équipement salle multiculturelle 1 255 044 €. Les programmes d'investissement restent inchangés par rapport au ROB.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'exprimer sa position par un vote pour la fixation des taux des taxes locales pour 2018 et pour l'approbation du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, approuve le budget principal pour l'exercice 2018 et les taux des taxes locales correspondants qui restent fixés aux mêmes valeurs qu'en 2017.

5) Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 - Budget service eau et assainissement M49.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la section d'exploitation se solde sur un excédent de 162 947,26 € pour 75 259,86 € en dépenses et 238 207,12 € en recettes.

En section d'investissement le résultat positif est de 87 850,57 €.

Le total des dépenses réalisées est de 241 135,65 €, celui des recettes est de 328 986,22 €.

Il indique que le compte administratif et le compte de gestion sont concordants et il demande au Conseil Municipal d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2017, proposé ainsi :

- Excédent reporté en recette sur le budget principal M14 : 250 797,83 €

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle de réunion, Madame Nathalie LAURENT, 1^{ère} Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de procéder au vote sur ces questions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation proposée.

6) Budget annexe lotissement communal « Les Anciennes Ecoles ».

Compte administratif et compte de gestion 2017.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le premier budget annexe du lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » a été voté par délibération du conseil municipal du 29 juin 2015.

Il indique que l'exercice budgétaire 2017 se solde sur un excédent de fonctionnement de 2 493 065 € pour un montant de dépenses de 258 261,10 € et de recettes de 2 751 326,66 €.

En section d'investissement les dépenses ont atteint 1 119 554,66 € et les recettes 0 €, le solde négatif étant de 1 119 554,66 €.

Ces résultats sont repris au budget 2018, en recette de fonctionnement pour l'excédent de fonctionnement, et en dépenses d'investissement pour le déficit d'investissement.

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 :

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2018 : 2 493 065 € au compte 002R

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle de réunion, Madame Nathalie LAURENT, 1^{ère} Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de procéder au vote sur ces questions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement proposée.

Budget primitif 2018.

La section de fonctionnement du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 693 065 €. L'essentiel des produits repose sur les ventes des lots avec l'inscription sur l'exercice 2018 d'une recette prévisionnelle d'un montant de 500 000 € en ventes de terrains aménagés et de 700 000 € en variations de stocks, nécessaire à l'équilibre du budget, mais qui sera très probablement inférieure au produit des ventes qui seront constatées durant l'année.

Les dépenses reprennent l'opération d'ordre des variations de stocks de terrains (3 374 765 €), des inscriptions de crédits pour les études et travaux projetés dans un souci d'équilibre de budget (308 000 €) et des frais financiers (10 300 €).

Pour l'exercice 2018, le montant des intérêts d'emprunt dus sera de 10 300 €.

La section d'investissement du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 374 765 €.

La section d'investissement est caractérisée par des recettes provenant d'opérations d'ordre entre sections liées aux variations de stocks de terrains (3 374 765 €).

En dépense apparaît le déficit 2017 reporté (1 119 554,66 €) et des opérations d'ordre portant sur les terrains aménagés (700 000 €), ainsi que l'emprunt (1 554 765€).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, adopte le budget primitif 2018.

7) Questions Diverses.

- M. Cayla signale que des angles saillants ont été engendrés suite aux travaux sur la RD11. Il expose qu'il serait bon de prévenir le Conseil Départemental car des pneumatiques de véhicules peuvent être endommagés de ce fait.

- M. Belkowski précise que l'entreprise prestataire du Conseil Départemental doit en être informée via le Département. La Mairie lorsqu'elle en est informée sera un relais si nécessaire.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal

A collection of approximately 12 handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a roughly circular pattern. Some signatures are clearly legible, such as 'Dunier', 'Estève', 'Belkowski', and 'Laurent'. The signatures vary in style and size, representing the individual members of the council.